



Payer pour erreur non commise

Par **incredule**, le 17/12/2012 à 13:06

[fluo]bonjour [/fluo]QUE DOIS JE FAIRE SI POLE EMPLOI ME RECLAME UNE SOMME (QUE JE NE PEUX PAYER)POUR UNE ERREUR QU'IL ON COMMIS?rnJ'AI DECLARER MA SITUATION MAIS IL NE L'ON PAS PRIS EN COMPTE AUJOURD4HUI C'EST A MOI DE PAYER POUR LEUR BETISESrnf[fluo]Merci[/fluo] .

Par **amajuris**, le 17/12/2012 à 13:23

bjr,rnmême si l'erreur vient de pôle emploi, vous devez rembourser le trop perçu.rnnégociez un échéancier pour le remboursement.rnimaginez que ce soit dans l'autre sens....rncdt

Par **chaber**, le 17/12/2012 à 13:38

BonjourrrnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)